

## DÉCISION DG nº 2016-213

du 1 JUIL. 2016 portant nomination du déontologue de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé - ANSM

## Le Directeur général de l'ANSM,

**VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 1451-1, L. 1451-4, L. 5323-4, R. 1451-1 à R. 1451-4 et R. 1451-10 à R. 1451-16 ;

VU la charte de déontologie de l'ANSM publiée en mai 2016 sur son site Internet ;

VU la délibération n°2016-3 du comité de déontologie de l'ANSM en date du 27 juin 2016 ;

## **DÉCIDE**

<u>Article 1</u>: Mme HERAIL (Elisabeth), chef du service de déontologie de l'expertise, est nommée en tant que déontologue auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé pour une durée de trois ans renouvelable.

Article 2 : La présente décision est publiée sur le site internet de l'ANSM.

Fait le 1 JUIL. 2016

Le Directeur général

Dominique MARTIN